

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 20
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sommaire : 30 fr.
En un an... 16
Six mois... 8

Poste : 35 fr.

En un an... 16
Six mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 40.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
14 Mai 1877.

Chronique générale.

LE SALARIAT DES FONCTIONS MUNICIPALES.

Lorsqu'avec tant de maladresse et d'improvidence la dernière Chambre vota l'indemnité des sénateurs, nous exprimions la pensée que, ce principe étant admis, l'indemnité serait infailliblement réclamée pour toutes les fonctions électives, c'est-à-dire pour les fonctions municipales. MM. Villandier et Naquet viennent, en effet, de formuler cette réclamation, et, battus pour le moment, ils ont annoncé leur intention de venir à la charge en même temps que leur espoir de faire triompher la mesure qu'ils proposent.

Les grands inconvénients d'une loi semblable créent tous les yeux, ainsi que l'ina-... raisonnements sur lesquels on s'appuie pour la demander.

Les fonctions de conseiller municipal, surtout à Paris et dans les grandes villes, exigent beaucoup de temps et beaucoup de travail, dit-on ; — soit — mais nul n'est en mesure de les rechercher ; les concurrents sont nombreux et on ne chôme pas de conseil-

— Mais, alors, les prolétaires et les ouvriers ne peuvent remplir ces fonctions, et c'est contraire à l'esprit du gouvernement démocratique. Quoi ! il est de l'intérêt de la démocratie que l'on grossisse un budget de trois milliards, et qu'on augmente les impôts déjà écrasants ? Quoi ! l'on nous fait le premier besoin du peuple et le remède à tous ses maux, c'est de payer ses maires, ses adjoints et ses conseil-

toujours facile à duper, mais par un homme instruit, capable, et qui prenne souci des besoins de la classe laborieuse. On ne voit point d'ouvriers dans la Chambre des communes, et cependant les ouvriers anglais exercent une influence considérable sur la politique de leur pays.

Outre l'énorme dépense qu'entraînerait le paiement des maires, qu'on imagine les brigues, les intrigues, les rivalités, les convoitises, les querelles et les inimitiés que susciterait partout cette mesure ; ce serait, comme on l'a dit, planter un mât de cocagne dans chaque commune de France et métamorphoser en un club chacun de nos villages ; le pays est-il donc trop paisible ? Et quelle serait la situation du maire, ainsi envié de tous ses administrés, qui tous auront été ses rivaux, qui, le payant, voudront en être servis et obéis ? Quel homme de cœur et d'honneur voudrait d'une pareille situation ? L'indemnité aurait donc ce résultat d'exclure nécessairement les plus dignes.

De quelque côté qu'on l'envisage, nulle loi plus fâcheuse en soi, plus néfaste en ses conséquences, plus absurde en ses motifs ; cependant, il y a lieu de craindre qu'elle ne finisse par être votée ; elle n'a qu'un appui, qu'un argument en sa faveur, mais il faut avouer qu'il est considérable. « La grande raison qu'on invoque, a dit M. Ferry, c'est l'indemnité des députés et des sénateurs. » C'est, en effet, cette « très-grande raison » qui, sans doute, entrainera quelque jour le consentement des Chambres.

Des législateurs salariés eux-mêmes sont nécessairement désarmés devant les réclamations de salaire. Invoqueront-ils les charges du budget, la lourdeur de la dépense ? On leur dira que cette considération ne les a pas arrêtés quand il s'est agi d'eux-mêmes. Parleront-ils d'économies ? que messieurs les députés commencent, leur répondra-t-on. Ainsi le vice de leur situation les forcera-t-il de pactiser avec toutes les convoitises et de ratifier toutes les prodigalités. L'empereur, auquel on reproche si fort d'avoir voulu annuler l'autorité des Chambres, n'a-

vait pas trouvé pour y réussir de moyen plus efficace que de payer grassement ceux qui en étaient membres. On peut donc présager avec certitude que nos législateurs renonceraient à leur indemnité, ou qu'ils se verraient contraints de rétribuer les fonctions municipales ; en présence du cortège de maux qui suivraient cette mesure, certes il y a à pour eux de quoi réfléchir. Ah ! quelle force puiserait le parti conservateur dans un acte de désintéressement et de sacrifice ! Quelle salubre impulsion et quel utile exemple il donnerait ainsi au pays ! Ce serait là une démonstration de son patriotisme plus efficace et plus persuasive que les plus beaux discours. L'exemple est la plus éloquente des prédications.

(La Défense.)

M. Ernest Picard, sénateur, est mort l'avant-dernière nuit.

Aujourd'hui lundi, réunion de l'extrême gauche pour s'entendre sur les termes d'une double proposition à déposer sur le bureau de la Chambre : la première portant sur l'amnistie générale, la seconde sur la suppression de l'ambassade de France près le Saint-Siège et la réduction des traitements des archevêques et évêques.

Les conseillers municipaux de Paris sont de retour de leur voyage d'agrément. Londres les a hébergés pendant quinze jours, et pendant quinze jours ils ont pu faire, aux frais des contribuables, des études de chemins de fer et de cuisine comparées.

Ceci mérite une explication. Il a été vaguement question de relier entre elles, par un railway souterrain, les diverses gares qui aboutissent à Paris et d'établir une gare centrale au milieu de la ville. Ce projet qui ne manque pas de grandeur, sinon d'intérêt pratique, a un modèle à Londres, le Metropolitan-Railway.

Avant d'entreprendre la création d'un tra-

vail de cette nature, il était utile de chercher à se rendre compte des dépenses qu'il occasionnerait et des services qu'il pourrait rendre.

Un ingénieur, ou même plusieurs ingénieurs eussent été fort capables, selon nous, d'étudier cette question et d'en faire un rapport. Ce sont généralement les médecins qui sont chargés d'inspecter les hôpitaux, et les architectes de dresser les plans des monuments. Mais comme il est établi que le suffrage universel confère la science infuse à ses élus, le conseil municipal qui compte, parmi ses membres, quelques médecins et quelques avocats, une quantité notable de marchands et de limonadiers, s'est fort bien passé d'ingénieurs et a voulu étudier par lui-même le Metropolitan-Railway.

Cette étude a bien coûté quelques 20,000 francs à la cité, mais M. Bonnet-Duverdier a poussé la condescendance jusqu'à porter un toast à la reine Victoria. L'histoire ne dit pas si les grands dignitaires de la couronne ne lui ont pas envoyé leurs cartes en signe de reconnaissance.

Ce qu'elle rapporte, c'est que les études ne se sont pas bornées au Metropolitan-Railway. On a étudié les hôpitaux, les prisons, les workhouses et les écoles. Les menus des diners, transmis par l'indiscrétion des petits journaux, montrent qu'on n'a pas négligé non plus l'étude du régime culinaire de nos voisins d'outre-Manche.

Et maintenant, voici nos conseillers municipaux revenus, l'esprit bourré d'études, les poches bourrées de notes et l'estomac bourré de cailles et de faisans. Quels seront, au point de vue des intérêts de Paris, les résultats de ces bombances et de ces débauches de travail ? Nous ne désirons pas paraître trop sceptiques et nous voulons bien attendre. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la caisse municipale est allégée de 20,000 francs et que les Anglais doivent avoir une idée singulière sur la façon dont les Français dirigent leurs études.

(Union.)

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Le sénatus-consulte du 6 floréal an X fut un acte préparé sans doute ; mais ceux qui n'en pro-... point furent encore des fidèles, peut-être des raisons spécieuses, nous voulons bien admettre, mais qui ne manquent point d'une certaine mesure de caractère.

oncle. Ce chasseur à la barbe blonde avait nom Robert de Loupiac.

Morbleu ! ce brave colonel s'était laissé mourir ! Il n'était pas convenable d'arriver ainsi chez sa veuve pour se faire héberger ; mais alors, il paraissait tout simple d'aller chez Saba qui avait maison montée et qui pratiquerait certes une large hospitalité. M^{me} de Saba serait sans doute un peu gênée de revoir son ancien prétendant... Bah ! une fois la glace rompue, tout s'arrangerait pour le mieux.

Ainsi pensait l'intrépide louvetier, et, justement pour se renseigner, il trouva, sur le pont de la Cardine, Caillivet et sa femme qui renaient au Limoukia.

Ils répondirent assez tristement au bonjour plein de brio du baron.

— Qu'y a-t-il donc, corbleu ! dit celui-ci.

— Ah ! mon bon monsieur, nous n'avons pas de nouvelles de notre fils depuis le malheur qui est arrivé au roi. Il se sera fait tuer, quoi qu'en dise M. de Saba.

— Est-ce qu'il n'était pas dans les gardes ?

— Oni, monsieur.

— Alors, Saba a raison, ne vous inquiétez pas, morbleu ! Les gardes n'ont eu aucun dommage. Est-ce que Saba est chez lui ?

— Les gardes n'ont pas eu de dommage, tu vois bien, ma femme, dit Caillivet, Henry nous revien-

dra. Oui, monsieur, M. de Saba est à la maison avec madame et mademoiselle Rose. Est-ce que vous descendez chez lui, monsieur Chaudis ?

— Eh ! morbleu, corbleu ! où veux-tu que je descende, puisque d'Artigollet n'est plus vivant ? Y a-t-il des écuries disponibles là-bas ?

— Pour ça, on en trouvera toujours, et puis, M. Delphin qui occupe seul la maison d'à côté peut aussi vous recevoir.

— Tu as raison : allons chez Delphin. Au revoir, les Caillivet !

Les deux cavaliers hâtèrent le pas et se présentèrent quelques minutes plus tard chez notre ami Delphin des Craques. On les accueillit sans aucun étonnement et avec le laisser-aller des visites de l'espèce, et dès le soir même Chaudis et son neveu agirent chez leurs hôtes comme des gens qui ont toujours vécu sous le même toit. Corbleu, morbleu ! on est ami ou on ne l'est pas ! Inévitablement les questions politiques devaient faire le sujet de la conversation. Chaudis était orléaniste de cœur et d'âme ; certainement le roi Charles méritait quelques regrets, mais cette clique de ministres l'avait embourbé et le carrosse de la Restauration ne pouvait plus marcher. Et puis, on gagne toujours quelque chose à un changement de gouvernement. Ceux qui s'en vont font place à des gens nouveaux que l'on connaît et qui vous aident. Robert de Loupiac, le neveu, là présent, sollicitait une sous-

préfecture, et on avait de l'espoir de voir ce souhait se réaliser bientôt.

Ah ! ça, mais c'est que M^{lle} Rose Minoy était une bien jolie fille et une héritière dorée, corbleu, morbleu ! Et si on laissait le siège de la sous-préfecture pour s'occuper d'une autre affaire plus solide et plus réelle... hein ? qu'en penses-tu, Robert ?

Robert pensait comme son mentor.

Et Rose ? Nous le saurons bientôt.

M^{me} de Saba fut gracieuse pour le baron qui eut la bonne idée d'être aussi galant qu'autrefois et ne fit pas la moindre allusion à sa mésaventure d'avoir été supplanté. Du reste, il espérait beaucoup de sa conduite présente pour la conclusion du mariage de son neveu. Il ne s'agissait pas d'en parler encore : « il fallait louvoyer, chercher la piste et empoigner l'affaire au bon moment. » Telles étaient les expressions de Chaudis se parlant à lui-même. En attendant, il importait aussi de gagner pleinement les bonnes grâces de Saba et de Delphin.

Delphin avait grande envie de donner sa démission. Le baron essaya de l'en dissuader, et en cela il abondait dans le sens de l'opinion du beau-frère. Ce n'était chez le percepteur que l'idée d'être fonctionnaire sous un autre gouvernement qui le déterminait à résilier des fonctions lucratives, mais dont il pouvait fort bien se passer.

Guerre d'Orient.

Le télégraphe semble devoir nous ménager dans la guerre d'Orient le même spectacle de contradictions qu'il nous a donné pendant la guerre de Serbie.

Constantinople garde un silence complet sur l'armée d'Asie; ce qui ferait croire que cette armée n'a pas eu de succès. D'un autre côté, Saint-Petersbourg ne parle que de reconnaissances et de combats d'avant-postes et nullement de cette grande bataille où Mouktar-Pacha aurait été vaincu. Si les Russes avaient remporté une pareille victoire, ils ne manqueraient pas de l'annoncer.

La France publiait avant-hier un télégramme de Saint-Petersbourg annonçant qu'un parlementaire turc s'était présenté au général Melikoff pour traiter de la reddition de Kars. Mais ce télégramme était du 10 mai; or, aujourd'hui nous sommes au 14 mai, et si la nouvelle était vraie, elle serait confirmée. Il faut donc traiter cette dépêche comme un de ces bruits à sensation qu'inventent les novellistes pour faire croire d'avance à ce qu'ils désirent.

La place de Kars est très-forte; si elle capitulait sans résistance, il faudrait ne l'attribuer qu'à une seule cause, au manque de vivres.

Les combats d'artillerie, d'une rive à l'autre du Danube, continuent toujours sur tous les points qui sont occupés militairement.

En face de Braïla, un monitor turc a été coulé par les batteries russes.

Tout l'équipage, moins quatre hommes, a péri.

Sur le Danube, un cuirassé turc est pris entre les torpilles russes; il ne peut plus bouger, et, s'il ne se rend pas, les Russes le couleront bas.

Le Danube subit en ce moment une crue extraordinaire, et dans ces conditions il est bien difficile de jeter un pont de bateaux sous le feu de l'ennemi et de songer à passer le fleuve.

Aujourd'hui lundi, le quartier général du grand-duc Nicolas sera transféré à Bucharest.

Le fait le plus important du jour, en Orient, c'est la détermination qu'a prise le prince Charles d'avouer franchement son alliance avec l'empereur Alexandre.

L'armée roumaine, sous le commandement en chef du prince Charles, formera l'une des ailes de l'armée russe du Sud, opérant sur le Danube et en Bulgarie.

Le prince Charles a donc passé le Rubicon. Il sera roi de Roumanie ou il ne sera rien. Le sultan a signé un iradé qui le déclare déchu de son droit au trône princier. Cet iradé, auquel il devait s'attendre, ne fera que le jeter davantage dans les bras de la Russie.

Le Parlement de Bucharest, d'ailleurs, s'apprete à proclamer l'indépendance complète de la Roumanie. Le décret qui doit réaliser officiellement ce projet ne peut tarder à paraître.

— Morbleu! qu'est-ce qu'un drapeau? un morceau d'étoffe tout uniment, et qu'il soit fleurdelisé ou tricolore, je ne vois pas pourquoi nous refusions de le suivre ou de le défendre, dès l'instant qu'il porte le mot « France » écrit dans ses plis. Ce n'est plus à la bannière d'un chef particulier que nous devons fidélité, c'est à l'étendard de la France! Si nous avons vu le drapeau blanc flotter victorieux un peu partout, on peut bien en dire autant de l'autre!

— C'est possible; mais moi je ne connais que le drapeau du roi.

— Eh bien, le drapeau du roi, c'est le drapeau tricolore! Louis-Philippe nous l'a dit lui-même dans sa proclamation.

— Permettez! Louis-Philippe n'est pas roi de France.

— Ah! morbleu, corbleu! c'est fort ce que vous dites-là. Êtes-vous de cet avis, Saba?

— Il a raison, mon ami: Louis-Philippe est roi des Français.

— Mais je suppose que les Français sont en France... ça, c'est une subtilité qui ne détruit pas mon raisonnement, corbleu! Parce que les d'Orléans ont succédé aux Bourbons, devons-nous prendre une corde et nous pendre?... Enfin, pendez-vous, messieurs; c'est une détermination que je repousse de toutes mes forces en ce qui me concerne. Le bon Dieu a fait le soleil, la terre, et

En se déclarant indépendante, la Roumanie s'érige en royaume.

Enfin on annonce que l'Afghanistan s'est mis en état d'hostilité contre l'Angleterre. La situation se complique.

Les chefs des tribus de la Mecque ont refusé de livrer le trésor au sultan, qui s'engagerait du reste à le restituer intact, une fois la guerre terminée.

Etranger.

On télégraphie que tous les navires de guerre qui se trouvent actuellement dans les eaux américaines viennent de recevoir un ordre de départ immédiat pour l'Europe.

On mande de Péra que la notification officielle suivante a été affichée au séraskiérat:

« Vu l'état de guerre, le gouvernement impérial a arrêté les mesures suivantes qui seront strictement observées à partir du 29 avril 1877 jusqu'au rétablissement de la paix :

1° Le passage des détroits des Dardanelles et du Bosphore, soit à l'entrée, soit à la sortie, est interdit à tous navires à vapeur ou à voiles indistinctement et sans exception durant la nuit, c'est-à-dire avant le lever et après le coucher du soleil.

2° Les phares établis dans les détroits, à l'exception des deux grands phares situés à l'entrée du Bosphore du côté de la mer Noire (Rouméli et Anatoli féneri) et des deux phares de Sedal Bahr et de Koumkalé du détroit des Dardanelles, demeureront éteints. Ces quatre phares pourront eux-mêmes être éteints sur l'ordre des commandants militaires.

3° L'usage de tirer des coups de canon dans les temps brumeux à titre de signal d'alarme est absolument supprimé. »

ANGLETERRE.

A la revue passée à Aldershot, la reine Victoria, après avoir exprimé au général sir R. Steele sa haute satisfaction sur la belle apparence des troupes, a prononcé les paroles textuelles suivantes :

« J'espère ne pas avoir à me servir de votre courage dans les conditions difficiles que l'Angleterre traverse en ce moment; mais si, contrairement à mon attente, la valeur des troupes anglaises devait être employée en Orient, j'ai la plus complète confiance dans le patriotisme de l'armée et dans le dévouement intelligent et éclairé des officiers. »

La discussion à la Chambre des Communes continue. La lutte contre le cabinet est engagée avec violence.

Quoi qu'il en soit de ces débats, il est clair, pour tous ceux qui observent les événements, que l'Angleterre se prépare à une

toutes les excellentes choses d'ici-bas pour notre bonheur, et voilà qu'au lieu d'en profiter, je vois des gens qui se laissent mourir de désespoir... c'est assez désolant. Et la jeunesse, corbleu! cette belle jeunesse qui demande à vivre, voulez-vous également la vêtir de deuil jusqu'au triomphe d'une idée désormais impossible? Ah! vraiment, il faut songer aux autres et surtout aux nôtres. Moi, je tiens à voir Robert devenir sous-préfet, et vous deux, morbleu! vous avez là une charmante fille qui a bien le droit de désirer un mari, même quand il serait général ou député sous les d'Orléans. Voyons, ma jeune reine, est-il arrêté que l'oncle Delphin ne vous permettra pas de nous donner une fête nuptiale?

— Et le mari? dit Rose; il ne suffit pas qu'il soit député pour qu'il me convienne.

— Bravo! le choix du drapeau vous appartient. Pendant ce colloque, Robert de Loupiac était aussi éloquent qu'un poisson. A-t-on besoin d'ouvrir la bouche pour parler?

Robert avait son langage par actions; mais Rose était de ces personnes qui ne comprennent que ce qu'elles veulent. Avec cette intuition des jeunes filles, elle voyait que le neveu de l'oncle cherchait à se faire agréer, et elle pressentait qu'une demande directe ou indirecte était sur le point d'être présentée par le baron. Rien que cette idée portait à s'éloigner de Robert. L'union conclue entre grands pa-

intervention ou à une démonstration armée. Ses préparatifs ne discontinuent pas un seul jour, et l'on désigne déjà le général qui serait chargé du commandement du corps expéditionnaire. Ce chef serait le général sir John Simmons qui sort de l'état-major et qui passe pour un des officiers les plus instruits de l'armée anglaise.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier, les deux sociétés musicales de notre ville se sont fait entendre: la musique municipale à 2 heures 1/4, au Square de la mairie, celle des sapeurs-pompiers à 4 heures, au Champ-de-Foire.

A ces deux concerts, les auditeurs étaient nombreux et heureux d'applaudir les efforts persévérants de tous les exécutants et de leurs chefs habiles.

La musique municipale a exécuté les fantaisies sur l'Africaine, la Flûte enchantée, la Muette de Portici, et deux pas redoublés avec le concours des musiques du collège et de l'école mutuelle.

A 4 heures, le public se portait au Champ-de-Foire pour entendre un allegro militaire, l'ouverture du Paludier du bourg de Baiz, les Huguenots et une variation pour divers instruments.

Pendant l'audition, chacun faisait des vœux pour nos deux musiques d'harmonie qui prendront part, dans huit jours, au festival et au concours musical d'Angers.

Nous avons reçu la lettre suivante de M. le directeur du théâtre de Nantes :

« Nantes, le 14 mai 1877.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que M^{lle} AGAR, de la Comédie-Française, donnera, au théâtre de la Renaissance, deux représentations d'Athalie, tragédie biblique de Racine, avec la musique vocale et instrumentale composée exprès pour cet ouvrage par Mendelssohn, l'illustre compositeur allemand.

» Ces représentations auront lieu les mercredi 16 et jeudi 17 mai courant, avec le concours des chœurs et de l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la conduite de M. Buziau, 1^{er} chef d'orchestre.

» Les solis seront chantés par M^{mes} Robert, Merle et Guilbert, artistes du Grand-Théâtre.

» Daignez recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

» E. BELLEVAUT,

» Directeur des théâtres de Nantes. »

L'affiche annonçant ces représentations est également apposée en notre ville. Il est douteux que beaucoup d'amateurs saumurois fassent le voyage de Nantes pour voir M^{lle} Agar. Pourquoi cette tragédienne ne vient-elle pas elle-même à Saumur? Voilà dix fois peut-être que M^{lle} Agar voyage dans

rents, dans des conditions semblables, lui déplaisait à l'avance. Elle ne doutait pas un seul instant que sa mère et Saba voulussent lui être en tout agréables, et elle ne prenait pas grand souci de cette affaire. Cependant elle redoutait ce quart d'heure de trouble où il lui faudrait en quelque sorte laisser deviner qu'elle songeait à un autre. Et cet autre, dont on n'avait pas de nouvelles, allait-il revenir? N'y avait-il pas, en outre, certains empêchements à la réalisation de son rêve?

Henry l'aimait-il, après tout? Voilà la grande question; mais la plus grosse ne lui venait pas à l'esprit, parce que celle-ci absorbait les autres.

(A suivre.)

BIREMONT DE LAQUEILLE.

CARTE DE LA GUERRE.

Très-belle CARTE DU THÉÂTRE DE LA GUERRE, spécialement gravée, en vue des circonstances, par la maison CH. DELAGRANGE, éditeur de la Société de géographie.

Colorée soigneusement à teintes plates, cette carte mesure 1^m 05 sur 0^m 75 (non compris la marge), sur magnifique papier Grand-Aigle.

Elle comprend :

Le cours du Danube, depuis Vienne jusqu'à la mer Noire;
La totalité des possessions ottomanes en Europe;
La Grèce et l'île de Candie;
La mer Noire et tous les pays environnants;
Le sud de la Russie, depuis la Pologne, à l'ouest, et au-delà de l'embouchure du Volga, à l'est;

notre région, donnant des représentations à Tours, à Poitiers, à Angers, sans daigner s'arrêter à Saumur. Est-ce ou celle de son directeur? Mystère! nous serions heureux cependant de voir notre scène l'ancienne élève du théâtre M. Ricourt, dont nous avons vu les débuts à l'Odéon et à la Comédie-Française. A toutes les époques, les plus grands talents, Mars et Rachel notamment, n'ont dédaigné le suffrage du public saumurois.

Samedi soir, à la gare de Saumur (d'Orléans), la femme Besnard, sur une charrette, des bouteilles de vin de Champagne. Au coup de sifflet du train entrant en gare, le cheval galop subitement. La femme Besnard fit plusieurs blessures graves à la tête, Mars et Rachel notamment, n'ont dédaigné le suffrage du public saumurois.

Saint-Clément. — Vendredi dernier, 8 heures du matin, un jeune homme en courant après des vaches qu'il avait franchi un fossé. En prenant terre, il affaissa; il avait cessé de vivre. Les soins qui lui ont été donnés pendant même pu lui faire reprendre connaissance.

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Lundi de la Pentecôte, 24 mai 1877, de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu la place du Champ-de-Foire de cette commune le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes sont accordées aux plus beaux bestiaux de chevaline, bovine et ovine.

Il y aura danses publiques et musique sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice sera tiré par M. Vincent, artificier d'Angers.

Comme les années précédentes, les chands forains trouveront aide et protection.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

Assemblée de la Pentecôte, dimanche 24 mai, promenade du Mail.

Le Maire de la ville de Montreuil-Bellay prévient le public que, comme les années précédentes, l'Assemblée de la Pentecôte tiendra sur la promenade du Mail.

Il y aura des jeux de toutes sortes et des spectacles publics gratuits, illuminations d'artifice.

Comme d'habitude, les marchands, gistes, forains et autres, trouveront des places à leur disposition, aide et protection.

Montreuil-Bellay, 5 mai 1877.

CH. DE CAQUERAT.

Plusieurs chambres de commerce et partements vinicoles viennent d'être

Toute la chaîne du Caucase; La partie occidentale de la Perse, qui bablement le théâtre d'événements importants. Et, enfin, l'Asie-Mineure, jusqu'à l'embouchure du Bosphore, inclusivement.

Cette magnifique carte est tout à la fois complète et d'une lecture très-facile. Elle indique les moindres localités et est cependant un tel soin, que le lecteur n'éprouve aucun ras dans ses recherches.

Nous n'en connaissons point qui soit de pays divers dans un format aussi complet. Nos abonnés pourront se procurer cette carte dans nos bureaux, et chez M. Grassat, à Paris, au prix de 1 fr. 50.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. DIRECTION DE M. E. CHATELAIN.

LUNDI 14 mai 1877.

LES DOMINOS NOIRS.

Comédie en 3 actes, du Vaudeville, de M. de Jallais, et Henneguin.

Le spectacle sera terminé par une représentation de :

M^{lle} ANGO.

ET SES DEMOISELLES.

Fantaisie musicale en 1 acte, de M. de Jallais.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h.

ministère de l'agriculture et du commerce une pétition, dont les signataires insistent auprès du gouvernement pour obtenir le maintien du régime douanier actuel en ce qui concerne l'importation des vins en Angleterre. Ils ajoutent qu'ils accueilleraient avec reconnaissance une diminution des taxes, diminution qui serait un véritable bienfait pour le commerce.

Nous ignorons, dit la *Patrie*, si le gouvernement pourra obtenir cette concession, mais ce que nous croyons pouvoir dire, c'est que les pétitionnaires auront satisfaction pour l'autre partie de leur demande. D'après les pourparlers entamés entre l'Angleterre et la France pour le renouvellement du traité de commerce, il est décidé, en principe, que l'on conservera, sauf modification de détails, le régime douanier actuellement en vigueur.

Angers. — Les chiffres de la souscription pour la cavalcade de charité viennent d'être centralisés. Il a été obtenu de 4,000 souscripteurs le chiffre de 42,000 fr. environ. La souscription est toujours ouverte.

Une pêche miraculeuse. — On écrit de Chartres au *Patriote* :

Vendredi dernier, deux jeunes pêcheurs, MM. Jacques et Jean Papin, ont pris dans leurs filets, en Loire, un énorme esturgeon long de 2^m 20 et gros de 4^m 20. Il pesait 83 kil.

Qu'on juge de leur joie lorsqu'ils l'aperçurent dans leurs mailles, joie d'autant plus grande qu'ils croyaient retirer le cadavre d'un boyé.

Après avoir fait voir ce poisson dans les communes voisines, ils l'ont débité à Chartres, sur le pied de 75 centimes le demi kilo.

Des pêches de ce genre sont, paraît-il, assez rares dans nos contrées. Depuis trente ans, il n'aurait été pris que trois esturgeons : celui-ci, un plus gros qui figure au musée d'Angers, et un bien plus petit que l'on a pu voir pendant quelques jours attaché à un bateau à laver dans la Maine.

Le Mans. — En parcourant le bulletin de l'Instruction primaire du 12 avril, nous avons appris que les écoles chrétiennes du Mans viennent de remporter un nouveau succès. Dans le concours cantonal du 21 mars dernier, sur les douze prix qui étaient à gagner, les élèves des Frères en ont obtenu onze. A l'examen du certificat d'études du 24 mars, treize élèves s'étaient présentés : tous les treize ont obtenu le certificat.

Poitiers. — La police de cette ville vient de mettre en arrestation la veuve F..., blanchisseuse, dans des circonstances bizarres.

M. M..., demeurant rue de la Baume, avait dissimulé de son vivant 4,000 ou 4,500 francs dans la doublure d'un de ses caleçons. A sa mort, ses héritiers remirent à la veuve F... son linge pour le laver, — et celle-ci le rendit très-exactement. — Mais en faisant l'inventaire, on trouva un écrit du défunt mentionnant la singulière cachette qu'il avait choisie pour son trésor ; et l'on se mit en devoir de découdre la bordure du précieux caleçon.

Or, elle fut trouvée vide. On réclama dès lors son contenu à la blanchisseuse, qui remit une somme inférieure à celle qu'indiquait la note laissée par M. M... — De là son arrestation.

Une exécution assez rare vient d'avoir lieu dans le faubourg de la Cueille, à Poitiers.

Il y a quelques semaines, un âne appartenant au sieur Bourguignon était dans son écurie lorsqu'un chien inconnu s'y glissa furtivement et sauta aux naseaux du pauvre bœuf.

Tout d'abord on négligea cet incident ; mais à quelques jours de là, Bourguignon apprenant que le chien qui s'était introduit chez lui s'était jeté sur d'autres animaux, surveilla son âne, et comme il était entré avant-hier dans l'écurie, où l'âne faisait grand bruit, il le vit se précipiter sur lui et essayer de le mordre.

Sans autre forme de procès, l'animal fut condamné à mort. — Du fenil qui domine l'écurie on lui lança un lacet, et, hissée par le cou au plafond, la malheureuse bête fut assommée.

Publications de mariage.

Antoine Paget, maître sellier à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Anne-Quintienne Labaloue, rentière (veuve), de Lille.

Joseph-Antoine Hubert, cocher, de Saumur, et Marie-Charlotte Bouché, sans profession, même ville.

Auguste-Louis-François Armido, camionneur (veuf), de Saumur, et Emilie Gabiller, lingère (veuve), même ville.

Ferdinand Duval dit Deval, tonnelier, de Saumur, et Clémence-Marie Bougreau, sans profession, même ville.

Alphonse Martin, négociant, de Saumur, et Marie-Rosalie Mallein, sans profession, de Lagrave (Tarn).

Variétés.

GÉOGRAPHIE. — ARCHÉOLOGIE.

(Suite et fin.)

Après trente mètres de forage dans une vase compacte imperméable, l'eau jaillit en effet à la surface du sol : la pression hydraulique, nécessaire pour opérer ce phénomène, démontrait que l'eau rencontrée ne pouvait provenir que des sources du Brivet, pression supérieure à celle que la Loire exerce en aval, puisque le niveau de l'eau dans le puits reste supérieur à celui des hautes mers. M. Kerviler se trouvait ainsi mis en présence d'un Brivet primitif, et il ne pouvait plus conserver de doute sur la direction de cette rivière, le point de son embouchure dans la Loire et la situation du *Brivates portus*.

L'existence du port romain dans l'anse de Penhoët fut bientôt démontrée surabondamment par la rencontre qu'on fit dans les vases, à environ 1 mètre 50 au-dessous du niveau des basses mers, de nombreux objets appartenant à l'époque romaine, notamment d'une médaille à l'effigie de l'empereur gaulois Tetricus. On sait que ce personnage, l'un de ces prétendants ambitieux qui aspiraient à l'empire, se voyant écarté par l'avènement de Claude II, se jeta dans les Gaules, prit la pourpre à Bordeaux, et exerça, pendant quelques années, dans cette partie retirée du monde romain, un pouvoir dont le souvenir a été attesté, sur différents points du territoire, par des découvertes de monnaies.

Pénétrant dans des couches plus profondes que celles qui gardent les médailles de Tetricus, M. Kerviler a rencontré des épées et un poignard en bronze, une hache en pierre polie avec un manche de corne de cerf, des bois de cerf aiguisés, des pierres percées qui servaient d'ancres à des embarcations, enfin un crâne d'homme. Antérieurement aux Romains vivait là, à l'embouchure du Brivet, une population de mœurs maritimes caractérisées par les pierres de mouillages de leurs bateaux. Les animaux contemporains de cette population étaient le *bos premigenius* et le cerf ; elles se servaient d'instruments en bronze et en corne et de poteries de pâte assez grossière. Le fond de la baie était à cette époque à environ 4 mètres au-dessous du niveau des basses mers.

Au point de vue archéologique, ces découvertes présentaient un intérêt réel, puisqu'elles permettaient de déterminer exactement la figure d'une partie de notre territoire aux époques anciennes et fournissaient un renseignement précieux sur l'histoire de la Gaule romaine ; mais elles ne méritaient cependant pas toute l'attention que leur accorde le monde savant si elles n'avaient pas fourni à M. Kerviler l'occasion d'une observation tout-à-fait neuve et d'une grande portée. M. de Quatrefages écrivait dernièrement, dans son livre sur l'espèce humaine, qu'il avait été impossible, jusqu'à présent, de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et qu'on n'avait aucune manière de déterminer les accroissements annuels ainsi formés.

M. Kerviler aurait, à Penhoët, trouvé le moyen de résoudre ce problème. Vouant établir la chronologie des différents gisements trouvés par lui dans les vases de la Loire, le savant ingénieur a constaté que les couches du dépôt alluvionnaire rencontré par lui étaient juxtaposées d'après une telle disposition qu'elles pouvaient se compter aussi régulièrement que les naturalistes

comptent les couches concentriques de l'aubier d'un sapin ou d'un chêne pour déterminer l'âge de l'arbre. Les couches de vase sont de trois à trois millimètres et demi chacune ; chaque alluvion est formée de trois pellicules, l'une de débris végétaux, l'autre de glaise et la troisième de sable : elles correspondent aux alluvions du fleuve pendant les différentes époques de l'année. Les végétaux arrivent à l'automne, après la chute des feuilles ; le sable et la glaise viennent s'y ajouter pendant l'hiver et pendant l'été. Les couches étant de 3 millimètres et demi, il en résulte que 35 centimètres représentent un siècle. Ce qui permet de déterminer d'une manière exacte l'épaisseur et le nombre des couches, c'est que le sable constitue une couche d'isolement ; lorsque la tranchée est exposée à l'air, le sable se désagrège et l'on peut compter les couches, absolument comme les cercles concentriques d'un tronc de sapin.

Le résultat des fouilles de Penhoët est d'un intérêt un peu local ; la découverte de l'ingénieux procédé de M. Kerviler est, comme on le voit, d'intérêt tout-à-fait général. Un travail fort complet, publié par l'éminent ingénieur dans la *Revue archéologique*, expose en détail les calculs sur lesquels repose l'emploi de son procédé et en établit la valeur scientifique. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à ce travail ; mais nous leur en avons dit assez pour leur indiquer quel service éminent M. Kerviler vient de rendre à la science archéologique.

(Français.)

D^r FABIUS.

Faits divers.

L'*Echo de la Dordogne* raconte la petite histoire suivante, qui a égayé la dernière session de la cour d'assises de la Dordogne :

« La cour venait d'entrer en séance, et M. le président de Forcade s'apprêtait à procéder, par la voie du tirage au sort, à la désignation des jurés appelés à siéger dans l'affaire qui était inscrite au rôle de l'audience, et dont les débats devaient durer deux jours. Or, on était au vendredi. Avec la vacation du dimanche, c'était donc, pour ceux de MM. les jurés dont le nom ne sortirait point de l'urne, la perspective de soixante-douze heures de congé.

« Déjà M. le président plongeait sa main dans l'urne, quand un des jurés, M. D..., s'avança, demandant à présenter une observation.

« M. le président. — Vous avez la parole.

« M. D... — Il a été jugé, depuis l'ouverture de la session, cinq ou six affaires. J'ai été désigné par le sort pour siéger dans toutes. Je ne m'explique guère cela ; ne serait-ce point, monsieur le président, parce que vous n'agitez pas suffisamment l'urne, et qu'ainsi les mêmes noms restent toujours à la surface ?

« M. le président. — Votre interprétation, monsieur le juré, ne peut pas être exacte, car j'ai toujours soin, avant le tirage au sort, de secouer fortement l'urne dans tous les sens. Cette précaution, je l'ai prise tout à l'heure. Cependant, pour faire droit à votre réclamation, je vais recommencer sous vos yeux.

« Et en effet, M. le président agite l'urne de son mieux pendant cinq bonnes minutes. Puis, il plonge la main dedans et en retire un nom... Devinez lequel ? Celui de M. D... !

« Naturellement, ce fut dans toute la salle un rire homérique.

« M. D... s'arma de résignation et s'achemina lentement, le front bas, vers son siège de juré. Mais hâtons-nous de dire que M^e Ernest de Lacrousille, qui était assis au banc de la défense, et M. le substitut Pastoureau de Labraudière, qui occupait le siège du ministère public, mus par un même sentiment de commisération pour cette victime des caprices du sort, se levèrent en même temps, afin d'exercer en sa faveur leur droit de récusation. M. D... eut donc ses soixante-douze heures de congé, mais il dut les employer à pester contre les malices de ce dieu fantastique qui se nomme le hasard. »

Dernièrement, un conseiller à la cour de Nancy n'a pu trouver que 9,500 fr. d'une maison qu'il possédait rue des Bénédictins, à Metz, et dont il avait refusé 400,000 fr. avant la guerre.

Au 1^{er} mai, il y avait à Metz 3,226 appartements sans locataires, — chiffre officiel.

M. le capitaine Boyton, le célèbre nageur, se trouve en ce moment à Lyon. Il a procédé, jeudi, sur le Rhône, à une première expérience.

Parti de Saint-Clair à onze heures du matin, il a descendu le fleuve jusqu'au pont du Midi, à Perrache, où il a pris pied à onze heures et demie.

Cette expérience d'essai n'est que le prélude d'un grand voyage que le capitaine Boyton doit entreprendre vendredi prochain.

L'intrépide nageur partira de Seyssel et débarquera à Lyon, vers le pont du chemin de fer. Ce voyage doit durer douze heures.

L'interdiction des combats de coqs vient d'être sérieusement appliquée dans le Nord par arrêté préfectoral. Des avertissements sont donnés aux auteurs des contraventions, et, dans le cas de persistance de leur part, les tribunaux leur infligent des peines relativement sévères.

Un combat de coqs sur lequel étaient engagés des paris assez importants devait avoir lieu à Lille dimanche, dans un estaminet de la rue d'Arcole. Au moment où les pauvres bêtes, déjà armées d'éperons d'acier, allaient être mises en présence, la police a fait une descente dans l'établissement et a interdit le combat.

Dernières Nouvelles.

Paris, 44 mai, 8 h. 55, matin.

Grâce à l'intervention de M^r Dupanloup, les droites, réunies hier soir chez M. Lareinty, ont abandonné leur projet d'interpellation, et ont chargé M^r Dupanloup de voir M. le duc Decazes.

M. Lavergne, sénateur, est mort frappé d'une attaque d'apoplexie.

La victoire des Turcs à Batoum est démentie par l'ambassade russe.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez les contrefaçons.

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre ! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continuels, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal ! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle ! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans ; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invinciblement salutaire, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N^o 70,410.

Usine de Granvillers (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que

mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre Revalescière, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. **MERCIER.**

Cure N° 85,410.

Rue du Tunnel, Valence (Drôme),
12 juillet 1873.

Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour que je le nourrissais à la Revalescière, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yeux et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de tous ceux qui l'ont vu revenir de chez cette

misérable nourrice. Il serait à désirer que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affectueux.

ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 65,910.

Londres, 2 juin 1866.

Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et d'épuisement au point de n'avoir plus assez de force pour sucer, et que le médecin abandonnait avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces dès que nous lui avons donné la Revalescière Du Barry, laquelle au commencement nous étions forcés d'introduire artificiellement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels l'enfant a été entièrement nourrie avec la Reva-

lescière, elle est une des plus fortes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays.

J'ai l'honneur, etc. **CHARLES MURRAY.**

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.
Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et plus nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saumur, successeur de M. Texier; M. Normandin, rue St-Jean; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **BARRY et C^o**, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MAI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	67 65		35	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	560	1 25		Canal de Suez	605		8 75
4 1/2 %	97	1		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	605	5		Crédit Mobilier esp.	401 25		8 75
5 %	102 65		55	Crédit Mobilier	120			Société autrichienne	435		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	480	5		Crédit Foncier d'Autriche	448 75	1 25		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	226		50	Charentes, 500 fr. t. p.	235			Orléans	325 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	477 50	1 25	30	Est	593 75	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	323		
— 1865, 4 %	504		50	Paris-Lyon-Méditerranée	990	10		Est	328 50		
— 1869, 3 %	370		50	Midi	750			Nord	328		
— 1871, 3 %	368		75	Nord	1250	2 50		Ouest	325		
— 1875, 4 %	474 50			Orléans	1010	2 50		Midi	322		
— 1876, 4 %	473 50	50		Ouest	650			Charentes	256		
Banque de France	3200		10	Vendée, 500 fr. t. p.	1190			Vendée	173 50		
Comptoir d'escompte	645		10	Compagnie parisienne du Gaz	1190			Canal de Suez	517 50		
Crédit agricole, 300 f. p.	380		3	C. gén. Transatlantique	386 25	3 75					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus-midi.
6 — 45 — — — — —
9 — 1 — — — — —
1 — 36 — — — — — soir,
4 — 10 — — — — —
7 — 15 — — — — — express-omnibus (s'arrête à Angers)
10 — 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-midi, omnibus.
8 — 31 — — — — —
9 — 40 — — — — — express-omnibus-midi.
12 — 40 — — — — —
4 — 44 — — — — — omnibus-midi.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :
A la requête de M. Louis-Eugène Le Pelletier, propriétaire, demeurant au château de Salvart, commune de Neuillé, élisant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour lui ;
Suivant exploit de Bourasseau, huissier à Saumur, en date du douze mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;
1° A M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;
2° A M^{me} Anne-Marie-Françoise-Assier, épouse de M. René-Auguste Pontonnier, débitant de tabac, demeurant à Neuillé, et à M. Pontonnier, ci-dessus qualifié et domicilié, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;
De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-dix-sept, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un contrat passé devant M^e Renou, notaire à Neuillé, le quatorze mars dernier, enregistré et transcrit, contenant vente, au profit de la commune de Neuillé, dûment autorisée à acquérir, par arrêté de M. le préfet du département de Maine-et-Loire, en date du deux mars mil huit cent soixante-dix-sept, par M^{me} Clémence Daudet, veuve de M. Adolphe Lehou, propriétaire, demeurant à la Bibardière, commune d'Allonnes; et 1° M^{me} Louise Baudry, veuve de M. Pierre-Armand Loiseleur, propriétaire, demeurant à Bourgueil; 2° M. Armand-Félix Loiseleur et dame Marie-Elina Loiseleur, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble à Bourgueil, d'une petite maison et ses dépendances, situées au bourg de Neuillé, près de l'église et entre l'église et les bâtiments du presbytère, comprenant deux chambres à feu au rez-de-chaussée, greniers au-dessus couverts en ardoises, un cellier en bas-côté derrière, couvert en tuiles, puits commun avec le sieur Girard, cour et jardin; le tout se tenant, contenant environ cinq ares cinquante centiares, pour le prix principal, outre les charges, de trois mille cent francs, payables aussitôt après l'accomplissement des formalités de purge légale, sans intérêts ;
Avec déclaration à M^{me} Pontonnier et à M. le procureur de la République que la présente notification leur était faite pour qu'ils aient à prendre, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, toutes inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenable, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, et icelui passé, cet immeuble demeurera affranchi de toutes charges de cette nature ;
Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble

sont, indépendamment des vendeurs ci-dessus nommés :

- 1° M. Joseph Daudet, en son vivant docteur-médecin à Neuillé ;
- 2° M. René-Auguste Pontonnier, débitant de tabac à Neuillé ;
- 3° M^{me} Marie-Joséphine Pontonnier, épouse de M. Etienne Grolleau, charbon à Longué ;
- 4° M. René-Gervais Pontonnier, et dame Marie Lecompte, son épouse, de Neuillé ;
- 5° M. Louis Castille, propriétaire à Neuillé ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait exister, sur cet immeuble, des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, la présente notification sera publiée dans un journal judiciaire, conformément à l'article 8 du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.
Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le douze mai mil huit cent soixante-dix-sept.
(270) **BEAUREPAIRE.**

ROB BOYVEAU-LAFECTEUR
Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.
La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Lafecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusivement végétale**.
Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.
Le **Rob Boyveau-Lafecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.
Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.
Dépôt général du **Rob Boyveau-Lafecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

MAISON ET BEAUX JARDINS A LOUER

Situés rue Notre-Dame.
Entrée en jouissance de suite.
S'adresser à M. GUILLEMÉ, papetier, rue Saint-Jean. (248)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,
Avec Jardin, Cour, Remises et Ecurie.
Rue de la Chouetterie, n° 11.
S'adresser à M. BIGEAU, qui l'habite. (179)

VÉRITABLES CAPSULES RICORD

FAVROT
Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse
CE SEL NE CONSTIPE PAS
Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT
Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.
Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.
Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

A LOUER UNE JOLIE MAISON

Occupée par le commandant Dutilh. S'adresser rue du Pavillon, 5.

A LOUER DE SUITE

Pour 220 fr. par an.
MAISON SEULE
Grand'Rue, 48.
S'adresser au locataire actuel.



Nouveau produit dont je garantis l'efficacité pour la destruction des puces, punaises, mouches, moustiques, vers de lin, etc. et tous autres insectes sans toucher à aucun meuble. Envoi franco par la poste; une boîte ingrédient, 1 fr. 75; deux boîtes, 3 fr. Mandats ou timbres-poste.
S'adresser à M. BRIATTE, produits chimiques, à TOURCOING (Nord).

Ancienne Maison PAUL GUÉRIN

TOILES J. PICHON, Suc^r MOUCHOIRS ET CALICOTS 9, place de la Bilange, 9, SAUMUR
LINGE DE TABLE SERVICE DAME
en tous genres.

Voulant donner de l'extension à sa maison, M. PICHON vient d'y annexer un coupeur sortant d'une des premières maisons de Paris, pour la confection des chemises sur mesure, de flanelle, caleçons, etc.

BLANCHISSERIE DE NEUF

Procédés du professeur Armand Schaffer et C^o.
Pour obtenir de la raideur et un semblant de glacé aux faux-cols et manchettes, on emploie ordinairement l'amidon cru et le borax, ce qui détériore le linge. L'apprêt de la maison J. PICHON n'a pas cet inconvénient, il est souple, glacé et raidit en séchant; la poussière glisse et la transpiration n'attaque que l'apprêt, et le tissu se conserve naturellement.

On demande des ouvrières pour la confection de chemises.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.,
Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (585)

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
4^{me} médailles à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS les CAFÉS
Entrepôt gé^{ral} p^r la France et l'Export^{ion}
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

BENZINE COLLAS

MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS
Pour le Nettoyage des étoffes, des rubans et des Gants de Peau,
BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.
Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

Saumur, imprimerie de P. GODET.